

## **BULLETIN MUNICIPAL de SAINT-VITAL n° 320**

### **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**Séance du 09 septembre 2022**

Date de convocation 31/08/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge DAL BIANCO Maire.

**Présents :** Serge DAL BIANCO, Pascal BINET, Marie-Hélène BOCQUIN, Betty BOUVIER, Michel BUGAYSKI, Thierry CHAMIOT, Rachel CUVEX-MICHOLIN, Raphaël GROS, Dominique LAVOINE, Jean-Paul MERMOZ, Gauthier MESTRALLET, Bruno PALENI, Marie-Noëlle RICHON,

**Excusés :** Gilles BALLAZ, Alain SIBILLE

**Secrétaire de séance :** Raphaël GROS

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15 Présents 13 – Excusés 2 – Quorum 7 – Pouvoirs 0 – Votants 13

### **Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte-rendu de la séance du 09 juin 2022**

### **Le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :**

1. TA Taxe d'Aménagement - actualisation

#### **1. PERSONNEL : départ en retraite - gratification**

Le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Il rappelle à l'assemblée la délibération du 21/09/2018 concernant la mise en place du RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il précise que ce dispositif prévoit en son second volet le complément indemnitaire annuel.

Considérant l'engagement professionnel de Mme CHARVIN Carole, sa manière de servir, ses qualités relationnelles et son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, un Complément Indemnitaire Annuel sera attribué à Mme CHARVIN Carole à l'occasion de son départ en retraite.

#### **2. Désignation d'un correspondant incendie et secours**

20220909-24

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours paru au JORF du 31 juillet 2022.

Le correspondant incendie et secours, dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du maire, est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal.

Il constitue aussi un point de contact pour les préfetures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un correspondant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Mr Michel Bugayski est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Saint Vital.

### 3. TA Taxe d'Aménagement : Actualisation

---

20220909-25

Vu l'article L. 331-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du Code Général des Impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n°2021-1452 du 04 novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L.331-15 du code de l'urbanisme,

Le Maire précise à l'assemblée, qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour intégrer les évolutions réglementaires de l'ordonnance n°2022-883.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'instituer la Taxe d'Aménagement,
- de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur le territoire de la commune de SAINT-VITAL,
- d'exonérer les locaux d'habitation et d'hébergement au titre de l'article 1635 quater E, 1 du CGI Code Général des Impôts à hauteur de 100 %,
- d'exonérer les locaux financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt au titre de l'article 1635 quater E, 2 du CGI Code Général des Impôts à hauteur de 100 %,
- de charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

#### **Affaires diverses :**

##### **- RD 201 – Bande Centrale Banalisée RD 201**

La route départementale 201 a été refaite depuis le rond-point de la Mairie jusqu'aux Chavannes.

Le Département et la Communauté d'Agglomération Arlysère vont faire une expérimentation pour permettre une cohabitation plus sereine entre véhicules motorisés, vélos et piétons. Ce type d'aménagement routier est amené à se développer dans toute la France. Il consiste à remplacer les deux bandes de roulement par une bande centrale et deux bandes latérales de 1m50 pour faire circuler les vélos et les piétons. Le Département mettra en place la signalisation adéquate et Arlysère, chargé de la Mobilité, mettra en place la communication. Ce tronçon routier a été choisi par le Département et Arlysère parce qu'il est suffisamment long et rectiligne et que la vitesse y est limitée à 50km/h. Enfin le tronçon aménagé sur la RD201, reprend les préconisations émises dans le Schéma Directeur Vélo qui avait identifié cette portion de voirie comme nécessitant un aménagement.

##### **- Route de Champloux**

Les travaux de réfection des ouvrages de soutènement sont ordonnés par la commune de Cléry. C'est l'entreprise Locatelli qui va se charger des travaux. Ils seront lancés d'ici début octobre.

##### **- Plan Communal de Sauvegarde (PCS): Carte opérationnelle**

Le plan communal de sauvegarde a été remis à jour par le cabinet Asterisque, en collaboration avec les élus.

Une carte opérationnelle de la commune est en cours de réalisation. Elle permettra de visualiser les zones à risques et de conduire les opérations de secours. Le document DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) va lui aussi être mis à jour et distribué à tous les Sanviotains.

A travers le PCS, les élus organisent les moyens pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens en cas de catastrophe naturelle ou évènement particulier mettant en jeu la sécurité des personnes et des biens (incendie, explosion, inondation...)

Le PCS sera validé par arrêté municipal et transmis à la Préfecture.

##### **- Refoulement trop plein Bassin Etraz-Dessus**

La canalisation du trop plein du bassin est à nouveau obturée en amont du tronçon refait en 2021.

L'accumulation du calcaire contenu dans l'eau qui alimente le bassin est encore une fois responsable de l'obstruction de la conduite. Un premier devis vient d'être établi par l'entreprise qui a effectué les travaux du tronçon aval.

### **- Grille eaux pluviales Etraz-Dessus**

Un devis doit être établi afin d'améliorer la collecte de l'eau de ruissèlement descendant du centre de l'Etraz-Dessus au carrefour de la rue de l'Etraz Dessus et de la Rue de la Combaz.

### **- Bâtiment Bibliothèque**

Courant octobre, l'architecte en charge du projet interviendra pour présenter une première esquisse du futur bâtiment polyvalent qui remplacera le vieux bâtiment des pompiers. Préalablement à cela, un levé topographique doit être effectué par un géomètre.

### **- Sobriété Energétique : Réduction de la plage horaire de fonctionnement de l'Eclairage Public**

Il est proposé au conseil municipal d'effectuer un test temporaire d'extinction de l'éclairage public entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 mars 2023, de minuit à 5h00.

A l'issue de cette période, un retour d'expérience sera demandé aux Sanviotains.

Un système d'éclairage photovoltaïque, intelligent et ciblé a été formulé par ailleurs et pourra également être expérimenté.

La proposition est mise aux voix et est adoptée par onze voix contre deux.

### **- Diagnostic thermique (Mairie-Ecole-Salle Polyvalente) Décret Tertiaire.**

La commune de Saint Vital est soumise au décret tertiaire qui oblige à économiser, dans une première étape, 30% d'énergie d'ici 2030.

Un rapport a été rédigé par un bureau d'étude spécialisé afin d'améliorer l'isolation des bâtiments communaux. Le Syndicat d'Energie de la Savoie peut apporter un cofinancement aux travaux qui seront prescrits par le bureau d'étude.

Le rendu de ces diagnostics se fera le 19 septembre en mairie.

### **- Rentrée scolaire**

Regroupement pédagogique des écoles de St-Vital et Montailleir :

Une nouvelle directrice a pris ses fonctions pour la rentrée, il s'agit de Madame Géraldine FLANDIN-VIEU.

100 élèves ont repris la classe dans les deux écoles du RPI, dont 54 élèves pour St-Vital et 46 pour Montailleir.

**Saint-Vital : 54 enfants** Mme Géraldine FLANDIN-VIEU (directrice)/Mme Charlotte GARDIEN : CM1-CM2 : 29

Mme Christine VILLENEUVE : CE1-CE2 : 25

**Montailleir : 46 enfants** Mme Blandine ALBRIEUX (directrice) GS-CP : 19

Mme Anne BAIWIR : PS-MS : 27

### **Secteur école : Sécurité**

Afin d'assurer la sécurité des enfants, aux horaires de rentrée et de sortie des écoles, il est demandé à tous les véhicules – voitures, vélos, trottinettes..., de rouler au pas sur les parkings, sur le parvis de la mairie et les abords immédiats de l'école. Pour les mêmes raisons, les chiens doivent être tenus en laisse.

### **Cantine :**

La commune accueille un nouveau prestataire depuis la rentrée, il s'agit de la société API.

Les parents peuvent prendre connaissance des menus et allergènes de chez eux et de leur smartphone en cliquant directement sur le lien ci-dessous.

<https://www.c-est-pret.com/scolaire/accueil/cf19f00c208e44cbb08d671e489fa2a3>

### **Bibliothèque :**

Pour la rentrée votre bibliothèque s'est enrichie de nombreuses nouveautés (BD, mangas, romans, Albums...) pour adultes et enfants et vous invite à venir les consulter et les emprunter.

Horaires : - **le mardi de 16h30 à 19h**

- **le jeudi** (sauf vacances scolaires) **de 15h à 18h.**

- **le samedi matin, de 10h à 11h30.**

Le catalogue (environ 2500 références) est accessible sur le site : [bibliotheque-saintvital.fr](http://bibliotheque-saintvital.fr)  
Il vous permet la réservation en ligne pour les personnes inscrites.

La France fête cette année le 400e anniversaire de la naissance de **Molière**, baptisé le 15 janvier 1622 à Paris. La bibliothèque vous proposera à partir du **25 septembre une exposition** sur ce célèbre comédien et dramaturge ainsi qu'une **soirée conviviale** le vendredi 7 octobre à partir de 19 Heures avec la participation de Jocelyne PETIT qui nous présentera Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière !

Pour tout renseignement : [bibliotheque-saintvital@laposte.net](mailto:bibliotheque-saintvital@laposte.net)  
N'hésitez pas aussi à consulter le site Facebook de la mairie.

#### **-Dates à retenir**

**24 septembre** : Repas organisé par l'Association la Relève Sanviotaine à la salle des fêtes à l'occasion de la Saint Hubert à partir de 10 h 00. Buvette.

Menu : Salade/Terrine – Jambon sauce madère/Pommes de terre – Tomme – Tarte aux pommes/café

Tarif : 20 € - Inscriptions au 07.64.44.29.09

**22 octobre au 2 novembre de 14h à 18h** : Exposition consacrée à l'école d'antan, à la salle polyvalente, organisée par Madame Renée SIMON – Programme :

- Visite de l'exposition (panneaux explicatifs, anciens livres et cahiers, matériel scolaire, diplômes, vêtements...).
- Tous les jours vous pourrez participer à des ateliers : concours d'orthographe grammaire – écriture à la plume Sergent Major – dessin d'une frise en couleur sur un cahier d'écolier
- Ateliers jeux (sur inscription) :
  - Dimanche 23 à 10h, dans la cour, atelier saut à la corde
  - Mardi 25 à 10h, au terrain de boules, atelier jeux de billes
  - Jeudi 27 à 10h, sous le préau, jeu de marelle et jeu de ballon
  - Samedi 29, dans la cour derrière la mairie, atelier jeu des osselets

Toutes les activités sont ouvertes à tous, enfants comme adultes. (Entrée libre)

Merci d'avance de votre visite.

#### **Etat Civil**

Mariage de Laetitia Amblard et Olivier Astier-Perret. Le Conseil Municipal leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.

#### **Repas des aînés du samedi 3 décembre** :

(Sous réserve de contraintes sanitaires possibles)

Pour reprendre la tradition du repas des aînés, le conseil municipal invite tous les Sanviotains de plus de 65 ans à s'inscrire en mairie en retournant le coupon ci-dessous avant le 10 novembre 2022

*Vu pour être affiché le 16/09/2022 conformément à l'article 2121-25 du CGCT.*

✂.....

Madame  
Monsieur (ou et)



- |   |     |                          |     |                          |
|---|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| - participera (ront) au repas indiqué ci-dessus     | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| - demande (ent) qu'on assure son (leur) déplacement | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |

**Signature :**